

La lettre des élus écologistes



Juin 2013

Pour une fiscalité juste, équitable et écologique

Extraits du discours de Pierre Pommarel – Session du Conseil régional du 12 mars 2013

« La fiscalité sur l'énergie se caractérise par de nombreuses dépenses fiscales [...] qui répondent davantage au souci de préserver certains secteurs d'activités qu'à des objectifs environnementaux. [...] Afin de favoriser la transition énergétique, la réorientation des dépenses fiscales relatives à l'énergie paraît donc nécessaire ».

Voici donc le constat amer et la conclusion sans détour dressés par la **Cour des Comptes qui fustige à son tour l'incohérence de la fiscalité écologique française** dans un référé rendu public adressé aux Ministères de l'Écologie et de l'Économie.

A l'instar des écologistes qui dénoncent depuis de nombreuses années le maintien de privilèges anachroniques à des secteurs d'activités appelés nécessairement à évoluer, la Cour des Comptes pointe elle aussi du doigt plusieurs aberrations qui vont à l'encontre de la transformation écologique de notre économie :

- En 1^{er} lieu, la détaxation du kérosène qui profite au mode de transport le plus polluant, et qui grève les finances publiques de 3,5 milliards d'euros chaque année, dont 3 à 400 millions d'euros pour les vols intérieurs de métropole. En plus d'être anti-environnementale, cette niche est tout à fait inéquitable d'un point de vue de justice sociale, puisque ce sont bien les milieux aisés qui profitent majoritairement de la diminution artificielle du prix des billets d'avion.
- Deuxième niche décriée par la Cour des Comptes, le différentiel de taux de TIPP en faveur du gazole qui ampute chaque année les recettes fiscales de l'État à hauteur de 7 milliards d'euros auxquels il convient d'ajouter les coûts sanitaires et même les coûts socio-économiques pour la France. En effet, l'inadaptation structurelle de l'outil de raffinage français qu'alimente l'accroissement de la consommation du gazole en France contribue grosso modo pour 1 milliard d'euros au déficit de la balance commerciale de notre pays. Alors que les exportations de voitures diesel françaises ne cessent de diminuer, **continuer d'encourager le diesel en France est**

un véritable pied de nez aux ouvriers et aux salariés de l'industrie automobile pour qui la reconversion industrielle est la seule garante de leur emploi. Le gouvernement ne peut pas, ne doit pas entretenir la fiction du redémarrage ou de la continuation sous perfusion d'activités caduques.

A ces deux principales dépenses fustigées par la Cour des Comptes, qui vont à l'encontre du principe pollueur payeur, il faut également ajouter : la sous-taxation du charbon qui est le combustible fossile le moins taxé alors qu'il est pourtant le plus émetteur de CO₂ ; la TVA à taux réduit sur les engrais ; ou encore cette année le nouveau cadeau à 250 millions d'euros de l'État aux transporteurs routiers suite au énième report de la taxe poids lourd.

La liste est évidemment bien trop longue pour pouvoir citer l'ensemble des balles que l'État se tire dans le pied depuis des années. Delphine Batho déclarait d'ailleurs lors de la mise en place du comité pour la fiscalité écologique en décembre dernier, que « *La France est avant-dernière en Europe en matière de fiscalité environnementale. C'est dire si nous avons des marges de progression très grandes !* ». Difficile de lui donner tort effectivement !

En cette période de vache maigre, **il faut accepter d'ouvrir enfin les yeux et de mettre progressivement un terme à de telles inepties économiques, sociales et environnementales, en s'orientant enfin vers une fiscalité juste, équitable et écologique.** Les milliards d'euros de recettes engendrées par la suppression de toutes ces niches fiscales permettraient non seulement de contribuer à la maîtrise des dépenses publiques, mais aussi de financer des mesures d'accompagnement des ménages, des territoires, et des entreprises vers la reconversion écologique de notre pays, dans un souci d'équité et de justice sociale.

Les solutions sont à portée de main, il suffit d'avoir le courage de les saisir. Ceux qui disent, comme Arnaud Montebourg, « ne changez rien » pour des motifs de courte vue, ne préparent ni le redressement productif de l'économie française, ni l'avenir de notre pays.

Vœu concernant les dangers contenus dans l'A.N.I.

Seuls les élus EELV et FdG l'ont voté – Le vœu n'a donc pas été adopté

Le 11 janvier 2013, le MEDEF ainsi que trois organisations syndicales de salariés ont signé un Accord National Interprofessionnel « pour un nouveau modèle économique et social au service de la compétitivité et de l'emploi ».

Mercredi 6 mars 2013, le Conseil des ministres a examiné un projet de loi relatif à « la sécurisation de l'emploi » retranscrivant dans sa quasi-totalité de l'ANI. Cette transcription d'un accord validé par des syndicats représentant à peine 38% des salariés semble être un mauvais signal envoyé au monde du travail. Le projet de loi présenté et la méthode engagée ouvrent la voie à de graves dérives mettant en péril notre modèle républicain. [...] Cet accord risque de modifier profondément les droits sociaux des salariés en remettant en cause un certain nombre de protections face aux licenciements qui seront, de fait, facilités pour les employeurs avec des délais raccourcis.

Outre les différents articles portant sur les simplifications des procédures de licenciements ou encore sur une prétendue taxation « des contrats courts », l'ANI du 11 janvier 2013 attaque frontalement la représentation des personnels, le rôle des Comités d'Entreprises et des CHSCT. A la lecture du texte nul ne peut dire que la démocratie sociale sortira renforcée d'éventuelles futures dispositions. [...]

En conséquence, au vu des dangers et des reculs contenus dans l'Accord National Interprofessionnel du vendredi 11 janvier 2013, le Conseil régional d'Auvergne s'adresse au gouvernement et au ministre du travail afin de ne pas transcrire dans la loi cet ANI. Il demande l'ouverture d'un véritable dialogue afin d'écrire une loi empreinte de justice sociale faisant réellement progresser le droit du travail dans notre pays.

Petit zoom sur trois dossiers d'aides aux entreprises

Certains dossiers économiques de la Commission Permanente du 3 juin 2013 étaient loin d'être marqués du sceau du développement durable. D'autres au contraire étaient tout à fait emblématiques de l'économie verte et locale que nous souhaitons mettre en place. Témoignage d'Agnès Mollon, membre de la Commission Economie et Agriculture sur trois dossiers phares.

Agnès, quelle a été la position du groupe sur les dossiers All Chem, M Technologies, et Société de granulés d'Arlanc ?

Comme à son habitude, le Groupe a eu une attitude responsable, constructive, et avec le développement durable comme leitmotiv.

Sur All Chem, une entreprise montluçonnaise, spécialisée dans la fabrication de produits chimiques et dont l'établissement est classé Seveso II seuil haut, on nous proposait d'attribuer une subvention de 107 000€ et un prêt à taux zéro de 305 000€ sans vraiment connaître le projet de développement économique de l'entreprise et sans même savoir si les risques toxiques liés à l'activité de cette entreprise seraient accrus pour la population (dioxyde de soufre, bromure de méthyle). Après avoir consulté les écologistes du coin, le groupe a décidé de voter contre ce dossier. Finalement, nous n'avons pas eu besoin de le faire puisque nous avons réussi à convaincre les élus de droite et de gauche de repousser ce dossier pour plus amples informations.

Sur M Technologies, on nous proposait cette fois-ci d'attribuer 98 000€ de subvention et 22 000€ de prêt à taux zéro à l'entreprise spécialisée dans la construction de véhicules automobiles et dont l'essentiel de la clientèle est composée de pilotes et d'équipes de rallycross. Le pilote français Sébastien Loeb est par exemple devenu

champion n°1 des XGames à Los Angeles avec une DS3 construite à Issoire par M Technologies. En cohérence avec le vote contre les subventions aux sports motorisés de notre groupe depuis plusieurs mandats, nous avons voté aussi contre ce dossier. Le pétrole est trop précieux –et trop polluant- pour le gaspiller.

Enfin, concernant la **Société de granulés d'Arlanc**, nous avons œuvré avec succès pour le verdissement et la relocalisation de l'économie. Nous avons effectivement réussi à faire augmenter de 30 000€ l'avance remboursable délivrée à cette entreprise par rapport à ce qui était proposé. Il s'agit d'une belle récompense pour cette TPE de 9 salariés, spécialisée dans la fabrication de granulés, qui désire satisfaire davantage le marché des particuliers et qui pourra désormais, grâce à des investissements matériels, conditionner sur place les granulés en sacs, un procédé qui, jusqu'à présent, s'opérait dans la Drôme.

A lire très prochainement sur notre blog :

- La position du groupe sur le schéma stratégique de l'offre de formation initiale sous statut scolaire (voie technologique et professionnelle) du Grand Clermont
- Le cahier d'acteur du groupe remis dans le cadre du Débat National sur la Transition Energétique

Les infos culturelles de Nicole Rouaire

2 millions d'euros de retombées économiques pour le festival d'Aurillac

D'après l'étude menée par le CRDTA, en attirant plus de 28 000 festivaliers, dont les 2/3 extérieurs à l'Auvergne, l'impact économique direct du festival du théâtre de rue s'élève à 2 millions d'euros. Deux sources d'impact économique ont été prises en compte pour réaliser cette étude : les dépenses locales des organisateurs du festival et les achats et consommations des festivaliers pendant leur séjour. La dépense quotidienne est estimée à 84€ par visiteur grand public, 154€ par membre de compagnies, et 184€ par personne accréditée. La restauration profite le plus de cette consommation (0,64M€). Viennent ensuite les commerces (0,6M€), l'hébergement (0,45M€) et les bars (0,31M€). A l'heure où certains voudraient sacrifier la culture pour faire des économies, il y a des chiffres qui ne trompent pas...

Etude sur les retombées socio-économiques du patrimoine auvergnat et bilan sur l'état sanitaire du patrimoine protégé

... C'est d'ailleurs notamment dans cette optique qu'une étude vient d'être commandée sous l'impulsion de Nicole Rouaire, pour déterminer précisément et avec fiabilité les retombées socio-économiques et les retombées en termes d'emplois du patrimoine en Auvergne. Cette étude (qui permettra également de comprendre ce que représente un euro investi et les conséquences en Auvergne si l'investissement public s'arrêtait) est financée à parité par le Conseil régional et la DRAC. Grâce à cette étude, notre collectivité connaîtra plus précisément les types de métiers du patrimoine, et, dès lors, les besoins en formation pourront être anticipés afin que les savoir-faire soient transmis.

Les conclusions de cette étude situeront les enjeux par territoires et typologies patrimoniales et permettront d'avoir une vision tout à fait objective des enjeux de la restauration et de la valorisation du patrimoine auvergnat, au-delà de l'aspect purement culturel et historique. Elles viendront s'ajouter aux éléments d'analyse du bilan

dressé récemment par la DRAC dans une étude portant sur l'état sanitaire du patrimoine protégé. Cette dernière montre que l'état sanitaire d'une partie du patrimoine classé et inscrit (2155 édifices) est en mauvais, voire très mauvais état.

Mises bout à bout, toutes ces analyses permettront à l'Etat et aux collectivités d'effectuer en toute connaissance de cause des choix techniques, financiers, mais aussi politiques pour la sauvegarde du patrimoine bâti de l'Auvergne.

L'Etat et la Région s'engagent pour l'éducation artistique et culturelle

Dès le début de l'année 2012, soit bien avant la définition d'orientations nationales sur l'éducation artistique et culturelle, la Région a mené des discussions avec le Rectorat, la DRAC, la DRAAF, et la Direction régionale de la jeunesse, des sports, et de la cohésion sociale (DRJSCS) pour définir un accord permettant de véritables échanges et une meilleure gouvernance des projets culturels et artistiques financés en commun. Cette concertation a abouti à la signature d'une convention-cadre entre l'ensemble de ces acteurs, une convention dont les objectifs principaux sont de favoriser l'accès aux pratiques artistiques et à la culture pour les jeunes scolarisés mais également pour les jeunes éloignés du système scolaire.

A travers cet engagement commun, les signataires sont ainsi « particulièrement attentifs aux projets touchant les élèves des lycées d'enseignement général et technologique, des lycées professionnels, de l'éducation nationale et de l'enseignement agricole, des CFA mais aussi, et plus largement, touchant les enfants et jeunes reçus dans des accueils collectifs de mineurs ou dans des associations de jeunesse et d'éducation populaire, hors temps scolaire. Seront également pris en compte les besoins spécifiques de jeunes déscolarisés. » Enfin, cette charte reconnaît notamment que « l'accès aux arts et à la culture, dont la culture scientifique technique et industrielle, le patrimoine matériel et immatériel font partie intégrante, est considérée par l'ensemble des signataires comme un puissant levier d'émancipation et d'intégration sociale ».

Plan Auvergne Egalité, ça avance!

Petit zoom sur 2 actions

✚ Sensibilisation des élus régionaux

Pendant 1h30, tous les conseillers régionaux, de droite comme de gauche, ont participé lundi 3 juin à une session de sensibilisation autour de la lutte contre les discriminations initiée par Fatima Bezli.

Suite aux interventions de Catherine Alazard, déléguée régionale aux droits des femmes, et de Gérard Guieze, philosophe, les élus ont pu débattre, apporter leur témoignage et se questionner autour de plusieurs notions : la discrimination positive, l'égalité de la République versus l'équité étatique, l'égalité de droit ou l'égalité de fait, ...

L'exécutif régional, réuni en séminaire fin juin, pourra également profiter d'une sensibilisation ludique et active, grâce à la participation d'une troupe de théâtre bien rodée pour faire réagir ce type de public !

✚ Semaine de la diversité 2013 : des assises régionales de l'égalité dans les 4 départements

En partenariat avec le Conseil régional, et en étroite collaboration avec Fatima Bezli, le Club des 1000 renouvelle la « semaine de la diversité », du 26 au 29 novembre 2013.

Au programme de cette manifestation, un « petit déjeuner social » sur le thème des seniors afin d'apporter de l'information aux chefs d'entreprises pour faciliter l'embauche de ce public, une conférence sur l'illettrisme, une exposition photo itinérante sur le handisport dans les entreprises de la région, une conférence sur la diversité dans les entreprises, des "Job dating à l'aveugle" pour des jeunes demandeurs d'emploi qui seront mis en relation avec des entreprises luttant contre les discriminations à l'embauche, et enfin, l'organisation des assises de l'égalité dans les 4 départements de l'Auvergne.

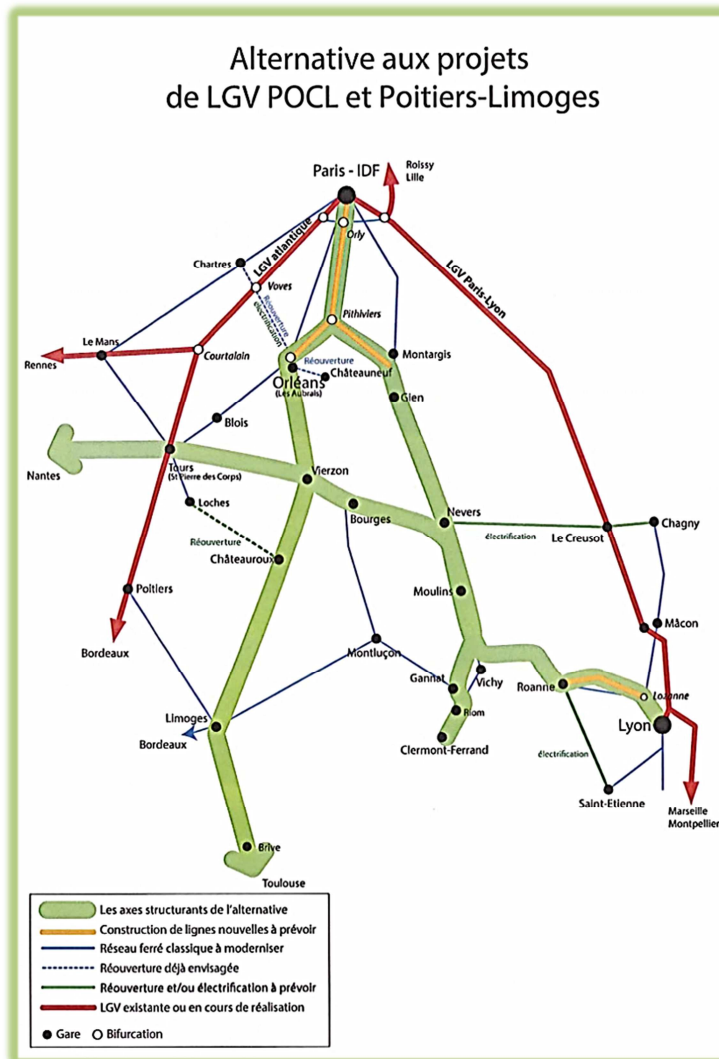
Un train rapide qui n'oublie personne

Les investissements figurant dans le Schéma national des infrastructures de transport (SNIT) s'élèvent à 245 milliards d'euros, une somme hors de portée aujourd'hui et dans les 25 ans qui viennent pour l'Etat et les collectivités. Dans la période de crise que nous traversons, où un euro d'argent public dépensé doit plus que jamais être un euro utile, les écologistes de 6 régions réunies (Ile de France, Bourgogne, Centre, Limousin, Rhône-Alpes, et Auvergne) ont tenu à apporter leurs réflexions à la Commission dite « Mobilité 21 », en charge de hiérarchiser avant juin les 70 projets d'autoroutes, de LGV, de ports, ... présents dans le SNIT

Ainsi, avec les écologistes des 5 autres régions, nous avons travaillé pendant près de 2 ans, sur la base du cahier des charges du projet de LGV Paris-Orléans-Clermont-Lyon, à la définition d'un projet ferroviaire focalisé sur l'aménagement, le maillage et l'équilibre du territoire, tenant compte non seulement des problématiques et des besoins de chacune des régions, mais aussi de la protection des milieux naturels.

Ce projet, que nous avons intitulé « Scénario Cœur de France », a été transmis aux membres de la Commission « Mobilité 21 » et au Ministre des Transports que nous sollicitons pour une rencontre. Il a également été présenté à l'Assemblée Nationale par Jean Delavergne (président du groupe EELV de la Région Centre) et à Jean-Paul Chanteguet (Président de la Commission Développement Durable à l'Assemblée Nationale) par Pierre Pommarel lors du congrès de FNE à Clermont Ferrand.

Face aux projets de LGV POCL et Poitiers-Limoges, le scénario Cœur de France constitue une alternative trois fois moins chère qui permettrait en moins de dix ans de désaturer les LGV existantes (Paris-Lyon et Atlantique), de désenclaver le Massif Central sans attendre les calendes grecques, et d'offrir enfin aux usagers un train rapide qui n'oublie personne.



Ce réseau ferroviaire combine l'optimisation des lignes existantes et la construction de lignes nouvelles seulement là où elles sont nécessaires et utiles, notamment au sud de Paris où le réseau est saturé et dans la traversée des Monts du Lyonnais trop tourmentée (essentiellement en tunnels). Il envisage des tarifs beaucoup plus attractifs pour les usagers du fait de péages moins élevés.

Pour l'Auvergne, il permettrait de relier Clermont-Ferrand et Lyon en 1h40 (20 min de plus que la LGV seulement), Moulins et Lyon en 1h25, Moulins et Paris en 1h55, Paris-Montluçon en 2h20, et Clermont-Ferrand et Paris en 2h30 avec 2 arrêts à Moulins et Vichy par exemple (30 min de plus que la LGV mais avec deux arrêts).

Pour notre groupe EELV, les aménagements proposés dans ce scénario restent compatibles avec la réalisation à plus long terme d'une LGV POCL au cas où la saturation de la LGV Paris-Lyon devienne inévitable et que les moyens de financement en permettent la réalisation. Cette LGV devra bien sûr respecter l'ensemble des conditions que nous avons posées

dans notre cahier d'acteur à l'occasion du débat public.

⇒ Retrouver toutes les modalités de ce scénario dans notre dossier de presse disponible sur le blog du groupe.

Le projet de PNR Sources et Gorges du Haut Allier peut continuer son petit bonhomme de chemin !

Le Conseil National de la Protection de la Nature (CNP), la Fédération des Parcs Naturels Régionaux, et le préfet coordonnateur Eric Delzant ont tous donné un **avis favorable à la poursuite du projet de PNR Sources et Gorges du Haut Allier**.

Ainsi, après une année 2011 consacrée à l'écriture du diagnostic de territoire, une année 2012 dédiée au débat d'idées et à la définition du périmètre du Parc, l'année 2013 est pleinement tournée sur l'écriture de la charte du Parc, c'est à dire le contrat de 12 ans qui concrétise le projet de protection et de développement durable élaboré pour et par ses 88 communes altiligériennes et lozériennes.

Pour cette rédaction, l'association de préfiguration du Parc, présidée par Lionel Roucan, reste fidèle à la logique qu'elle porte depuis le début : celle d'une démarche collective, impliquant continuellement les acteurs de terrain

Langues régionales et politiques territoriales

Sur invitation de **Gustave Alirol**, en charge de l'évaluation de la politique linguistique et culturelle en faveur de l'Occitan, le député **Paul Molac** et l'eurodéputé **François Alfonsi** étaient présents **lundi 27 mai à Clermont-Ferrand** pour une demi-journée de rencontre consacrée aux langues régionales et aux politiques des territoires.

Politiques en faveur de l'Occitan en Auvergne : une évolution lente mais des avancées notables, parmi lesquelles :

✚ **Conférence régionale de la langue et de la culture occitanes prévue fin 2013** : en cours de préparation avec le rectorat, les associations, et les collectivités locales. Elle permettra notamment de recueillir les attentes et les propositions de chacun, peut-être même des engagements.

✚ **Enseignement de l'Occitan** : des discussions sont entamées entre le Conseil régional et le Rectorat pour relancer l'enseignement de l'occitan.

✚ **Par ailleurs**, une " **Calandreta** " (école associative laïque bilingue) pourrait également voir le jour à Clermont-Fd en 2014. Elle nécessitera l'appui de l'Etat. Elle viendra s'ajouter aux 2 *calandretas* existantes à Aurillac et au Puy.

Actions législatives en manque d'ambition

✚ **Acte III de la décentralisation** : Le troisième texte du projet de loi sur la décentralisation, relatif au développement des solidarités territoriales et de la démocratie locale, consacre un seul article aux langues "régionales", un article qui ne concerne de plus que les activités d'éveil extra-scolaires organisées par les collectivités territoriales dans les établissements scolaires hors du temps d'enseignement. Ces activités pourront désormais porter sur la connaissance des langues et cultures "régionales".

En revanche le texte ne prévoit rien sur la place de l'Etat et des collectivités dans une future politique publique en faveur des langues régionales. Il ne prévoit rien non plus en matière de coordination de l'enseignement de l'occitan au niveau de l'ensemble des régions qui ont la langue occitane en partage.

✚ **Loi pour la Refondation de l'Ecole** : sous la pression des acteurs et des élus régionalistes et écologistes, le texte voté vendredi 24 juin au Sénat donne enfin de la place aux langues régionales alors que le texte initial ne prévoyait rien. L'article 27 bis permet enfin la reconnaissance par la loi de l'enseignement des langues, et dans les langues, puisqu'il consacre l'existence du droit à l'enseignement bilingue français-langue régionale.

Recul politique et renoncement de François Hollande à faire ratifier la Charte Européenne des langues régionales et minoritaires

Alors que la France défend l'exception culturelle sur la scène internationale, elle la refuse à l'intérieur de ses frontières sous prétexte que la République est une et indivisible. En effet, suite à un avis négatif du Conseil d'Etat, François Hollande a renoncé à faire ratifier au Parlement français la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, (contrairement à l'engagement n° 56 de son

programme présidentiel) qui aurait notamment engagé la France à « mettre à disposition les formes et les moyens adéquats d'enseignement et d'étude des langues régionales ou minoritaires à tous les stades appropriés » (article 7 de la Charte).

« Cette charte est pourtant un standard obligatoire pour tous les nouveaux adhérents de l'UE et son orientation correspond à l'esprit du traité de Lisbonne » d'après François Alfonsi : l'unité dans la diversité, autrement dit la sauvegarde du patrimoine culturel. Pour Paul Molac « ce blocage de la France vient d'un archaïsme jacobin, analogue à celui qui avait empêché la reconnaissance des syndicats jusqu'en 1884 ». L'Etat « peine à admettre la réalité linguistique des territoires



De gauche à droite : Christian Bouchardy, Pierre Pommarel, Paul Molac, François Alfonsi et Gustave Alirol.

de la République » d'après Gustave Alirol, qui souligne que le gouvernement "se réfugie derrière l'argument -qui n'en est pas un- qu'on ne peut pas ratifier le texte car c'est contraire à la Constitution française. Or la révision de la Constitution est indispensable si on veut donner un véritable statut à nos langues. »

Union européenne, langues régionales et politiques de cohésion

Sans reconnaissance officielle des langues et des cultures régionales par la France, et sans une ratification de la Charte européenne des langues régionales et minoritaires, il est presque impossible de faire entendre les voix occitanes, bretonnes, corses, basques, alsaciennes etc. sur la scène européenne. Les projets menés par les acteurs et les défenseurs des langues et des cultures régionales en France peinent à obtenir des crédits européens.

François Alfonsi a fait le point sur l'évolution en cours de la politique des fonds structurels de l'Union Européenne qu'il a suivie de près. C'est son groupe Verts-ALE qui a obtenu la mise en place des « régions intermédiaires/ en transition » qui pourront continuer à bénéficier des fonds européens dans la nouvelle architecture. Et parmi elles : l'Auvergne.

Contactez les élus : Gustave Alirol – Fatima Bezli – Christian Bouchardy – Agnès Mollon – Pierre Pommarel – Nicole Rouaire – Lionel Roucan

☑ par mail à leur attention : groupeEE@cr-auvergne.fr

☑ par téléphone 04.73.31.84.94 / ou fax 04.73.31.84.86

et suivre l'actualité du Groupe : <http://blog.vertsconseilregionalauvergne.fr/>